



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 4148

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'annonce vocale du nom des stations dans certains transports en commun afin de faciliter leur utilisation par les personnes handicapées visuelles. Il lui demande s'il entre dans ses intentions de rendre obligatoires ces annonces vocales, d'autant que la technique moderne le permet aisément.

Texte de la réponse

L'annonce vocale du nom des stations dans les transports en commun est réellement très utile et constitue un élément de confort pour tous. En effet, ce dispositif favorise l'utilisation des transports tant par les personnes handicapées que par tout autre utilisateur (touristes, visiteurs étrangers, personnes illettrées et voyageurs étonnés), en leur permettant de se préparer à descendre en temps voulu. L'annonce sonore des stations existe déjà dans un certain nombre de réseaux de transports et tend à se généraliser, notamment dans le cadre du renouvellement du parc des flottes des entreprises de transport. Ainsi, les nouveaux équipements de transport urbain (tramway, VAL) mis en exploitation dans les agglomérations en régions sont tous équipés d'un système d'annonce sonore. La RATP travaille sur la sonorisation de ses différents réseaux avec la volonté, à terme, de sonoriser ses 4 000 autobus, ses 3 500 voitures de métro et ses 1 000 rames de RER. La SNCF travaille également en ce sens. Les TGV et TGV Duplex ainsi que les nouveaux trains régionaux Corail et TER, bénéficient déjà de dispositifs d'annonce sonore des gares. En ce qui concerne la région Ile-de-France, les nouveaux trains rénovés Transilien seront, eux aussi, équipés d'un système vocal d'information des voyageurs. Par ailleurs, des expérimentations sont actuellement menées en vue d'installer progressivement un tel système dans les rames classiques. Enfin, le Premier ministre vient de confier une mission à Mme Geneviève Levy, députée du Var. Elle établira des propositions pour rendre tout à fait accessibles les transports publics à toutes les personnes handicapées, en tenant compte de tous les handicaps, du plus léger au handicap moteur. La question de la sonorisation des transports en commun sera, bien entendu, abordée dans le cadre de cette mission. Ses conclusions seront remises au Gouvernement au cours du premier trimestre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4148

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3417

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4811